

VORSORGE in globo<sup>M</sup>  
 Scan Center Assurance  
 Case postale  
 8010 Zurich

**Avis de sortie  
 versement en espèces suite au départ définitif de la Suisse**

**Sortie pour le**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
 Numéro AVS: **756**. Date de naissance: \_\_\_\_\_

Adresse (à l'étranger): \_\_\_\_\_ E-Mail: \_\_\_\_\_

- Etat civil  célibataire  
 divorcé(e) (ou partenariat enregistré dissous)  
 veuf/veuve  
 joindre une attestation officielle actuelle d'état civil (établie depuis 3 mois tout au plus)  
 marié(e) (ou en partenariat enregistré)  
 le consentement du conjoint par signature certifiée officiellement doit être fourni

**Versement en espèces de la prestation de libre passage suite:**

- départ définitif de la Suisse (pas valable pour Liechtenstein)**, sous réserve de l'art. 25f LFLP  
 joindre la déclaration de départ du contrôle des habitants

ou

- renoncement à l'activité lucrative en Suisse & restitution du permis de travail de la personne frontalière**  
 joindre la confirmation de la restitution du permis de travail et  l'attestation de domicile de l'étranger

**1 Versement en espèces de la prestation de sortie dans les États de l'UE, en Islande ou en Norvège (restriction selon l'art. 25f LFLP)**

**La part surobligatoire** de la prestation de libre passage peut être versée en espèces.  
**La part obligatoire** conservée de la prestation de libre passage (avoir de vieillesse selon la LPP) doit être transférée sur un compte de libre passage ou sur une police de libre passage en Suisse.

Le paiement de la **part surobligatoire** de la prestation de libre passage est à effectuer auprès de:  
 joindre une copie de votre carte bancaire avec n° IBAN

Nom de la banque / BIC / SWIFT : \_\_\_\_\_  
 Numéro IBAN du compte (privé): \_\_\_\_\_

**Le compte doit être libellé au nom de la personne assurée**

Monnaie du compte (p. ex. CHF / €, etc.) \_\_\_\_\_

Le paiement de la **part obligatoire** de la prestation de libre passage est à effectuer auprès de:  
 joindre un bulletin de versement / formulaire de transfert

Nom de la fondation de libre passage: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Numéro IBAN du compte (de libre passage): \_\_\_\_\_

**2 Paiements en espèces en cas de non-obligation d'assurance resp. départ dans un État tiers** **Départ dans les États de l'UE, en Islande ou en Norvège - sans obligation d'assurance**

Un paiement en espèces de la totalité de la prestation de libre passage (obligatoire et surobligatoire) peut être exigé si la personne assurée prouve qu'elle n'est pas soumise à l'assurance obligatoire dans son pays de résidence

joindre la preuve de l'absence d'obligation d'assurance; voir [www.verbindungsstelle.ch](http://www.verbindungsstelle.ch) (Fonds de garantie LPP)

 **Départ vers un pays n'appartenant pas à l'UE ou à l'AELE**

La prestation totale de libre passage peut être versée en espèces.

Le paiement de la prestation **totale** de libre passage est à effectuer auprès de:

joindre une copie de votre carte bancaire avec n° IBAN

Nom de la banque / BIC / SWIFT : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Numéro IBAN du compte (privé): \_\_\_\_\_

**Le compte doit être libellé au nom de la personne assurée**

Monnaie du compte (p. ex. CHF / € etc.) \_\_\_\_\_

**Assujettissement à l'impôt:**

Si la personne assurée n'a pas son domicile légal en Suisse au moment du versement en espèces, l'impôt à la source sera retenu par la Vorsorge in globo<sup>M</sup>.

Si le versement est désiré avant le départ à l'étranger, il convient de joindre une confirmation de l'autorité fiscale indiquant que l'impôt concerné a été payé, faute de quoi l'impôt à la source sera également déduit.

L'assuré resp. son conjoint prend note du fait que la couverture de prévoyance cesse avec le versement en espèces et que l'ensemble des prétentions envers la PRÉVOYANCE in globo<sup>M</sup> sont ainsi indemnisées.

**Nous vous prions de retourner le formulaire dûment complété et signé à:**

Vorsorge in globo<sup>M</sup>, Scan Center Assurance, Case postale, 8010 Zurich

La prestation de libre passage sera versée 30 jours au plus tard après la réception du formulaire accompagné des justificatifs requis. En cas d'indications manquantes, nous transférerons la prestation de libre passage à la Fondation institution supplétive LPP, comptes de libre passage, case postale, 8050 Zurich, tél. +41 41 799 75 75, 6 mois après le départ de la Vorsorge in globo<sup>M</sup>.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Signature du conjoint resp.  
du partenaire enregistré

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ à légaliser par un notaire ou par la commune